

ATELIER MOBILITÉ

SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ



PAYS MARENNES - OLÉRON

Association O.C.E.A.N.
10 Rue de la Corderie
17310 SAINT-PIERRE D'OLÉRON
Tél. : 05 46 75 14 93
association.ocean@orange.fr

DES SERVICES EN PLUS

- Des conseils techniques : pour l'achat et l'entretien d'un scooter neuf ou d'occasion.
- Une sensibilisation à la Sécurité Routière et à la responsabilité du conducteur.

« O.C.E.A.N. » c'est aussi :

- Un lieu d'écoute, d'orientation, de rencontre
- Des manifestations à thèmes
- La distribution de l'aide alimentaire
- La Ressourcerie Intercommunale
- Ses boutiques de vêtements sur Saint-Pierre et le Château
- Sa boutique mixte Brad'Broc et vêtements de Bourcefranc

NOS PARTENAIRES

- Les Communautés de communes du Pays Marennes-Oléron

1 CONTRAT 2 ENGAGEMENTS

Par la signature d'un contrat,

O.C.E.A.N. s'engage sur :

- Un 2 roues en parfait état
- Le prêt d'un casque et d'un antivol
- Une prise en charge de l'entretien
- Une assistance mécanique
- Une assurance tous risques (si constat, avec franchise)

Le locataire s'engage à :

- Respecter le matériel confié
- Respecter les rendez-vous pour les visites de contrôle et de restitution
- Respecter les échéances quant aux paiements de la location

IMPORTANT

L'association O.C.E.A.N. se réserve le droit de suspendre ou de résilier le contrat en cas de manquement constaté aux engagements.

LOUER, POUR QUOI FAIRE ?

- Pour se rendre sur son lieu de travail ou pour suivre sa formation
- Pour effectuer :
un stage ou une immersion (PMSMP)
une période d'essai
un contrat d'apprentissage
- Pour se maintenir à l'emploi

QUI PEUT LOUER ?

- ▷ Les jeunes (-26 ans)
- ▷ Les allocataires du rSa
- ▷ Les apprentis, les saisonniers
- ▷ Les allocataires Pôle emploi
- ▷ Toutes personnes sans moyen de locomotion ou privées de leur moyen de transport habituel

Et **RÉSIDENT** dans
le Pays Marennes - Oléron

POUR LOUER, VERS QUI S'ORIENTER ?

- ▷ Les conseillers de la Mission Locale, de Pôle emploi
- ▷ Les Instructeurs rSa, D.T.C.S. ou C.C.A.S.
- ▷ Les professionnels des dispositifs d'insertion et des organismes de formation ou d'alternance

IMPORTANT

La personne qui oriente adresse une «Fiche de liaison» à O.C.E.A.N.

LES INCONTOURNABLES

- ▷ Une caution :
150 € pour un scooter (élec./ther.)
35 € pour un vélo classique
75 € pour un vélo électrique
- ▷ Le contrat de travail ou d'entrée en formation / alternance
- ▷ Une pièce d'identité (+ celle du garant si mineur)
- ▷ Être titulaire du permis B / AM (BSR)

COMBIEN ÇA COÛTE ?

La location est réglée en début de période :

	Location à la semaine	Location au mois
Scooter thermique	35 €	85 €
Scooter électrique*	35 €	85 €
Vélo classique	20 €	30 €
Vélo électrique	30 €	50 €

* Tarification spéciale existante pour les apprentis

COMBIEN DE TEMPS ?

La location est possible de :

1 semaine à 4 mois maximum

MAIS afin de rester mobile après 4 mois, un accompagnement est proposé pour rechercher le moyen de financer un véhicule personnel.

SUR RENDEZ-VOUS

Contactez-nous au 05 46 75 14 93

- lundi, mercredi, jeudi :
de 9h à 12h et de 14h à 17h
- mardi et vendredi :
de 14h à 17h